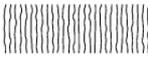




PIERRE REVERDY



“ Il n’y a pas d’amour,
il n’y a que des preuves d’amour * ”

* Dans Filets tendus in revue Fontaine, n°42, 1945

*A ma très chère amie Marguerite
Un peu en retard sur l'heure
Si j'arrive quand même à temps
C'est ce joyeux ami'verse
Qui m'a suivi de nombreux printemps
Et fait bien meilleur sur la terre
Entre amis qu'a liés le temps*

*Du livre vous n'avez que faire
Mais prenez la main qui le tend
Elle est d'un ami trop sincère
Pour vous dérober plus de temps
Alors j'arrête ici l'affaire
Pour vous embrasser ardemment
P. R.
26 X^{ee} 1955*



CONCOURS de LIVRES d'ARTISTE MÉDIATHÈQUE DU GRAND NARBONNE

RÈGLEMENT DU CONCOURS

« LIVRES D'ARTISTES – PIERRE REVERDY »

Date limite de réception des œuvres : 28 février 2023

Article 1 : Objet du concours

Dans le cadre de son hommage à Pierre Reverdy (Septembre 2022 - Avril 2023), la Médiathèque du Grand Narbonne organise un concours de livres d'artistes autour d'un **texte de Pierre Reverdy**, poète narbonnais (1889-1960) qui a collaboré toute sa vie avec des peintres illustres comme Pablo Picasso, Georges Braque ou Henri Matisse.

Article 2 : Participation au concours

Le concours est réservé aux artistes professionnels.

Aucun droit de participation n'est requis pour participer au concours mais les œuvres pourront être déposées à la Médiathèque du Grand Narbonne ou devront être envoyées avec une étiquette prépayée (recommandé ou colissimo) permettant le retour du livre d'artiste non retenu.

Les livres d'artistes adressés devront obligatoirement être accompagnés de la fiche d'inscription jointe en annexe.

Le concours est ouvert du 17 janvier 2023 au 28 février 2023.

Les dossiers reçus postérieurement ne pourront être retenus.

Article 3 : Forme

L'artiste participant s'engage à ne pas envoyer de plagiat.

Le livre d'artiste proposé devra être « original » et ne pas faire l'objet d'une copie quelconque.

- Un seul livre sera accepté par artiste
- L'ouvrage ne pourra dépasser 30 cm dans toutes les directions, une fois ouvert.
- Le livre d'artiste comprendra un texte (imprimé ou manuscrit) d'une œuvre de Reverdy (citation, poème...) avec illustrations et matériaux libres.
- La création d'une œuvre originale serait un plus.

Article 4 : Prix

Les œuvres retenues seront exposées sous vitrines à la Médiathèque pendant le mois de mars.

Un cartel de présentation mentionnera le nom de l'artiste, le titre de l'œuvre, sa technique et ses dimensions. Il pourra inclure un texte de présentation court (10 lignes max.)

Un numéro sera attribué à chaque livre pour faciliter le vote du public.

Deux prix seront attribués :

⇒ Prix des professionnels

Le jury de professionnels sera composé de (à confirmer) :

- Mme Emma Bellotti-Lascombes (Déléguée du Grand Narbonne en charge des Affaires culturelles)
- Mr Patrice Boulestin (Directeur du développement du culturel - Grand Narbonne)
- Mme Anne Bousquet (Cheffe de projets culturels – Grand Narbonne)
- Mr Romain Jalabert (Directeur de la Maison des Arts de Bages)
- Mr Pierre Manuel (Editeur - Editions Méridianes)
- Mme Florence Ortola (Adjointe à la direction et responsable du Pôle politique documentaire – Médiathèque du Grand Narbonne)

⇒ **Prix du public**

Des visites seront programmées, à la Médiathèque du Grand Narbonne, du 7 au 18 mars 2023, afin que le public puisse découvrir les œuvres présentées par les bibliothécaires (cf. Agenda culturel => <https://mediatheques.legrandnarbonne.com> ; Mag' culture et loisirs du Grand Narbonne).

Le public pourra voter, en ligne sur le site de la Médiathèque (<https://mediatheques.legrandnarbonne.com>), du 7 au 20 mars 2023, ou via une urne à disposition à la banque d'accueil patrimoine, du 7 au 18 mars 2023.

Article 5 : Décisions

Le jury professionnel se réunira le mardi 21 mars 2023. Sa décision sera sans appel. Il ne répondra pas aux questions des candidats concernant les résultats du concours.

Les votes du public seront comptabilisés le mardi 21 mars 2023 par l'équipe de Direction de la Médiathèque.

Chaque artiste sera informé par mail le 22 mars 2023 et les résultats seront communiqués le même jour par voie d'affichage à la Médiathèque du Grand Narbonne ainsi que par voie numérique (site web et page Facebook du service).

Article 6 : Récompenses

Les livres d'artistes lauréats seront acquis par la Médiathèque du Grand Narbonne, à hauteur de 400 euros TTC chacun, pour intégrer son fonds Reverdy conservé à la Médiathèque.

Les lauréats recevront leur dotation par mandat administratif établi d'après facture, à l'issue d'une cérémonie de remise de prix, le samedi 25 mars 2023 à la Médiathèque du Grand Narbonne à 16h (à confirmer).

Article 7 : Assurances

Dans le cadre des activités et des attributions inhérentes à la Médiathèque, les ouvrages seront assurés pour tout dommage matériel causé par des tiers.

Article 8 : Droit de la propriété artistique

L'artiste ou son représentant légal, cède à titre exclusif à la Médiathèque du Grand Narbonne, conformément à l'article L. 131-3 du code de la propriété intellectuelle, l'intégralité des droits patrimoniaux sur la création artistique, à titre gratuit et exclusif et pour le monde entier, pour la durée légale des droits d'auteur et atteste avoir lu et accepté le contrat de cession des droits.

Article 9 : Exclusions

Ce règlement est définitif et ne fera l'objet d'aucun recours, appel ou poursuites par les artistes.

Article 10 : Adresse du concours

Les dossiers sont à adresser à :

Mme Florence Ortola
Concours : Livre d'artiste Reverdy
Médiathèque du Grand Narbonne
1 Bd Frédéric Mistral
11100 Narbonne

Contact : f.ortola@legrandnarbonne.com

Site web : <https://mediatheques.legrandnarbonne.com/Concours-Reverdy>

Annexe

CONCOURS « LIVRES D'ARTISTES - PIERRE REVERDY »

FICHE D'INSCRIPTION

(À RENSEIGNER EN LETTRES CAPITALES)

M. Mme⁽¹⁾

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Adresse mail :

Numéro de téléphone : Fixe/ portable :

Titre du livre d'artiste :

.....

Techniques utilisées :

.....

Dimensions en cm :

Titre du recueil de Pierre Reverdy dont est tiré le texte sélectionné :

.....

Texte et consignes de présentation (facultatif)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

« J'ai lu et j'accepte le règlement du concours »

DATE

SIGNATURE

(1) Barrer la mention inutile.